

# 9. Table des matières

<b>Comment utiliser le Safety Book pour</b>		
1.	Une Maison de repos et de soins	7
2.	Un Hôpital	10
3.	Un Hôtel ou un lieu d'hébergement	13
4.	Un Bâtiment industriel	16
5.	Un Bureau, une Banque, toute Entreprise du Secteur Tertiaire	19
6.	Un Magasin, une Grande Surface	21
7.	Un Stade de Football	23
8.	Une Station-service	25
9.	Une Ecole	27
10.	Un Théâtre, une Salle de Spectacle	30
11.	Exemple appliqué à un hall industriel	32
<b>1.</b>	<b>Généralités</b>	<b>34</b>
1.1.	Qui doit s'occuper de mes contrôles périodiques réglementaires ?	34
1.2.	Et si mon matériel ne fait pas partie des obligations de contrôle par un SECT ?	35
1.3.	Agrément : qui décide et comment ?	36
<b>2.</b>	<b>Appareils à vapeur et récipients sous pression</b>	<b>37</b>
2.1.	Généralités	37
2.2.	Equipements sous pression transportables (TPED)	38
2.3.	Equipements sous pression (PED)	39
2.4.	Appareils à vapeur	40
2.5.	Récipients de butane – propane - LPG	44
2.6.	Récipients d'air comprimé	48
2.7.	Autres – Législations spécifiques	49
2.7.1.	Installations de gaz naturel	49
2.7.2.	Les Hôpitaux	49
2.7.3.	Les Maisons de repos en Région Wallonne (Fr)	52
2.7.4.	Les Maisons de repos en Région Wallonne (Germ.)	55
2.7.5.	Les Maisons de repos en Région Bruxelloise agréées par la CoCoF	59
2.7.6.	Les Stades de football	61
2.7.7.	Les Etablissements d'hébergement touristique wallons	62
2.7.8.	Les Etablissements d'hébergement touristique bruxellois de langue française	64
<b>3.</b>	<b>Levage</b>	<b>65</b>
3.1.	Base légale appareils contrôlés par SECT	65
3.2.	Les ascenseurs	66
3.3.	Les appareils de levage	67
3.4.	Base légale appareils contrôlés par personne compétente	69
3.5.	EPI (AR 13.06.2005)	70

<b>4. Installations électriques</b>	<b>74</b>
4.1. Base légale installations contrôlées par organisme agréé	74
4.2. Base légale installations contrôlées par personnes compétentes	78
4.3. Devoirs du propriétaire et du gestionnaire dans les établissements industriels	79
4.4. La liste des organismes de contrôles agréés	79
<b>5. Incendie - Secours</b>	<b>83</b>
5.1. Base légale	83
5.2. Toute entreprise	84
5.2.1. Extincteurs	87
5.2.2. Détection	88
5.2.3. Echelles de secours	90
5.2.4. Installations de chauffage	90
a. En Région Wallonne :	90
b. En Région de Bruxelles-Capitale :	93
c. En Région Flamande :	94
5.2.5. Boîte de secours	97
5.2.6. D.E.A.	97
5.3. Hopitaux	97
5.3.1. Chauffage et conditionnement d'air	98
5.3.2. Détection	98
5.3.3. Annonce, alerte, alarme	99
5.3.4. Moyens d'extinction	99
5.3.5. Echelles de secours	99
5.4. MR-MRS en Région Wallonne francophone	100
5.4.1. Chauffage et conditionnement d'air	100
5.4.2. Détection	100
5.4.3. Annonce, alerte, alarme	101
5.4.4. Moyens d'extinction	101
5.4.5. Echelles de secours	101
5.4.6. Equipements divers	101
5.4.7. Documents	101
5.5. MR-MRS en Région Wallonne Germanophone	102
5.5.1. Chauffage et conditionnement d'air	102
5.5.2. Détection	102
5.5.3. Annonce, alerte, alarme	103
5.5.4. Moyens d'extinction	103
5.5.5. Echelles de secours	103
5.5.6. Equipements divers	103
5.5.7. Documents	103
5.6. MR-MRS agréées par la CoCoF en Région Bruxelloise	104
5.6.1. Chauffage et conditionnement d'air	105
5.6.2. Détection	105

5.6.3.	Annonce, alerte, alarme	105
5.6.4.	Moyens d'extinction	105
5.6.5.	Echelles de secours	106
5.7.	Autres législations spécifiques	106
5.7.1.	Stade de football	106
5.7.2.	Etablissement d'hébergement touristique wallon	107
	a. Installation électrique :	108
	b. Eclairage de sécurité :	108
	d. Moyen d'extinction	108
	e. Cuisine collective	108
	f. Chauffage	108
	g. Détection et alarme	109
5.7.3.	Etablissement d'hébergement touristique bruxellois autorisé par la CoCoF	109
	a. Installation électrique	110
	b. Eclairage de sécurité	110
	c. Installations de gaz combustible	110
	d. Moyen d'extinction	110
	e. Cuisine collective	110
	f. Chauffage	110
	g. Détection et alarme	110
5.7.4.	Salle de spectacle	111
5.7.5.	Etablissement scolaire	112
<b>6.</b>	<b>Radioprotection</b>	<b>113</b>
6.1.	Généralités	113
6.2.	Autorisations et réceptions	114
6.3.	Contrôle physique	115
6.4.	Contrôle radiophysique	116
<b>7.</b>	<b>Divers</b>	<b>117</b>
7.1.	Aires de jeux et leurs équipements	117
7.2.	Divertissements actifs	118
7.3.	Stations-services - réservoirs	119
7.4.	Équipements de travail et équipements de protection collective	123
<b>8.</b>	<b>Documents</b>	<b>124</b>
	<b>Logigramme</b>	
A:	Appareils à pression	I
B:	Équipements transportables	II
C:	PED - Vapeur	III
D:	Équipement sous pression: appareil à vapeur	IV
E:	Récepteur Gaz de Pétrole Liquéfié	V

## « La Connaissance parle mais la sagesse écoute »,

Jimi Hendrix

Certes une connaissance absolue ne fera pas de vous un conseiller en prévention parfait. Evidemment, notre métier est fait avant tout d'écoute. Mais nous sommes souvent, dans notre quotidien d'homme de terrain, assaillis de questions et c'est notre rôle, votre rôle de vous poser en expert et d'y répondre. Un expert n'est pas celui qui détient LA connaissance mais celui qui en possède les clés. Le succès de la première édition a largement dépassé nos attentes. Vous avez été nombreux à voir dans ce Safety Book un outil quotidien pratique. Mais notre législation évolue, positivement diront certains. Il fallait donc que nous aussi nous évoluions et proposons une version actualisée.

Les législations Communautaire, Fédérale, Régionale parues en 2013 et 2014 ont été intégrées et notamment la tant attendue refonte de l'article 52 du RGPT avec toujours cette même question en tête : **Quels sont les contrôles périodiques que je dois réaliser ou faire réaliser ?** La réponse change en fonction du secteur, des équipements présents dans vos entreprises. L'ouvrage vous aide à vous repérer dans le dédale réglementaire grâce à plusieurs outils de recherche. Il vous laisse libre d'aborder les choses sous l'aspect « équipement » : j'ai un ascenseur, que dois-je faire ?, sous l'angle sectoriel « je gère une maison de repos, quels sont les contrôles à réaliser ? » ou simplement via un index « où parle-t-on d'extincteurs ? ».

Nous avons ajouté, en marge de la législation, notre regard de conseiller en prévention de terrain afin de mettre les choses en perspective.

Nous espérons que cette version actualisée et augmentée continuera à être l'outil pratique, partenaire de votre gestion des risques.

Nicolas GOFFIN,  
Ingénieur prévention, niv.1